



Note de présentation brève et synthétique

Comptes administratifs 2021

1. Cadre juridique

2. Le budget principal

2.1 La section de fonctionnement

2.1.1 Les dépenses

2.1.2 Les recettes

2.1.3 Vue d'ensemble

2.2 La section d'investissement

2.2.1 Les principaux projets

2.2.2 Les subventions reçues

2.2.3 Vue d'ensemble

2.3 La dette

3. Le budget annexe du service public de la petite enfance

3.1 La section de fonctionnement

3.1.1 Les dépenses

3.1.2 Les recettes

3.2 La section d'investissement

1. Cadre juridique

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes du Pays des Paillons ; elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le compte administratif retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la Communauté de Communes sur l'exercice budgétaire 2021, courant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif du budget principal et celui du budget annexe de la petite enfance 2021 ont été votés le 31 mars 2021 par le Conseil Communautaire en concordance avec les comptes de gestion du receveur des finances publiques pour le même exercice. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures des bureaux.

2. Le budget principal

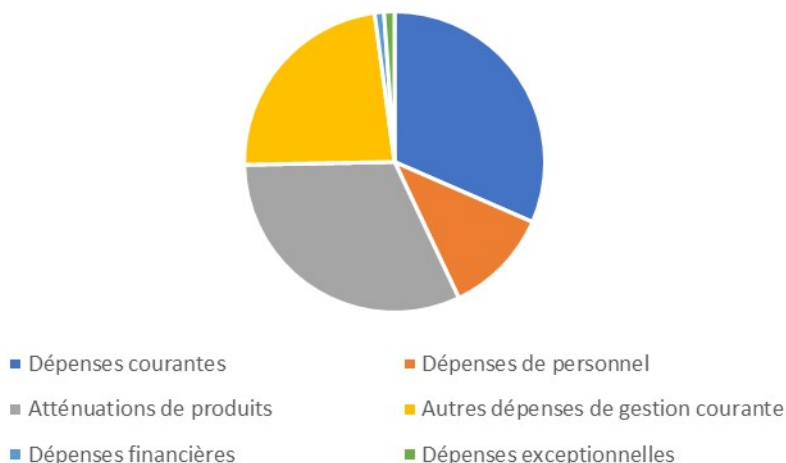
2.1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

2.1.1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communautaire, l'entretien et la consommation des bâtiments communautaires, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

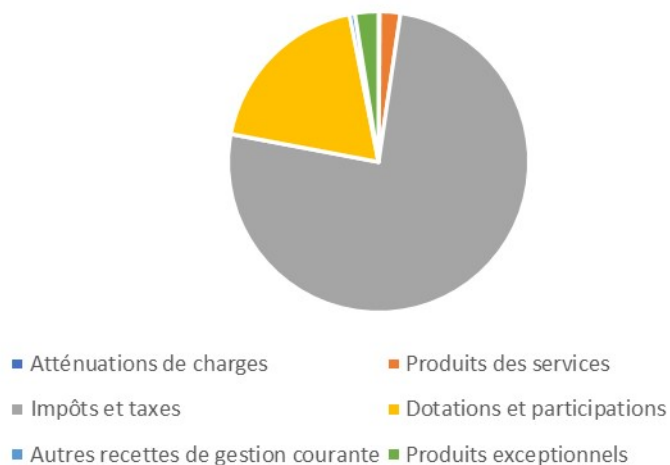
Dépenses réelles de fonctionnement



2.1.2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, dotations versées par l'Etat et diverses subventions.

Recettes réelles de fonctionnement

**2.1.3. Vue d'ensemble**

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Dépenses courantes	4 864 293,30 €	Atténuations de charges	19 149,90 €
Dépenses de personnel	1 766 010,89 €	Produits des services	369 104,19 €
Atténuations de produits	4 892 930,44 €	Impôts et taxes	12 609 295,00 €
Autres dépenses de gestion courante	3 573 828,47 €	Dotations et participations	3 155 227,43 €
Dépenses financières	154 748,43 €	Autres recettes de gestion courante	96 138,76 €
Dépenses exceptionnelles	174 779,74 €	Produits exceptionnels	421 033,35 €
Total dépenses réelles	15 426 591,27 €	Total recettes réelles	16 669 948,63 €
Écritures d'ordre	596 013,82 €	Écritures d'ordre	8 207,00 €
Total général	16 022 605,09 €	Total général	16 678 155,63 €

Le compte administratif de la Communauté de Communes présente donc un résultat de fonctionnement de 655 550,54 € pour l'exercice 2021.

2.2. La section d'investissement

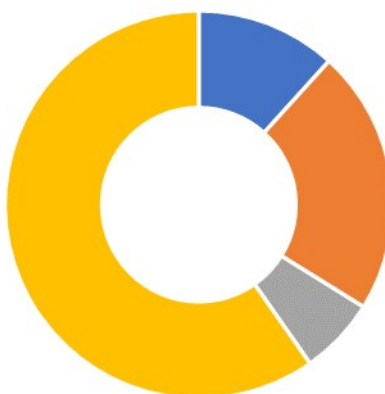
Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Communauté de Communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement de la Communauté de Communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

2.2.1. Les principaux projets

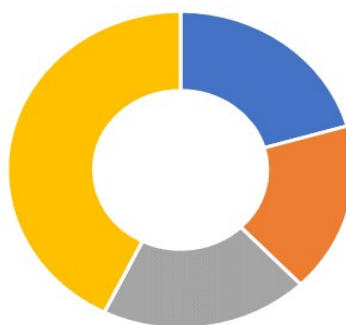
<u>Subvention</u>	<u>Montant</u>
Déchetterie communautaire	263 521,72 €
Salle polyvalente de L'Escarène	497 793,99 €
Salle polyvalente de la Grave de Peille	144 686,71 €
Nouvelle crèche de Contes	1 343 314,35 €
Total général	2 249 316,77 €



■ Déchetterie communautaire ■ Salle polyvalente de L'Escarène
■ Salle polyvalente de la Grave de Peille ■ Nouvelle crèche de Contes

2.2.2. Les subventions reçues

<u>Subvention</u>	<u>Montant</u>
CAF	405 019,27 €
Etat	341 228,42 €
Région PACA	382 967,52 €
Département Alpes-Maritimes	843 155,79 €
Total général	1 972 371,00 €



■ CAF ■ Etat ■ Région PACA ■ Département Alpes-Maritimes

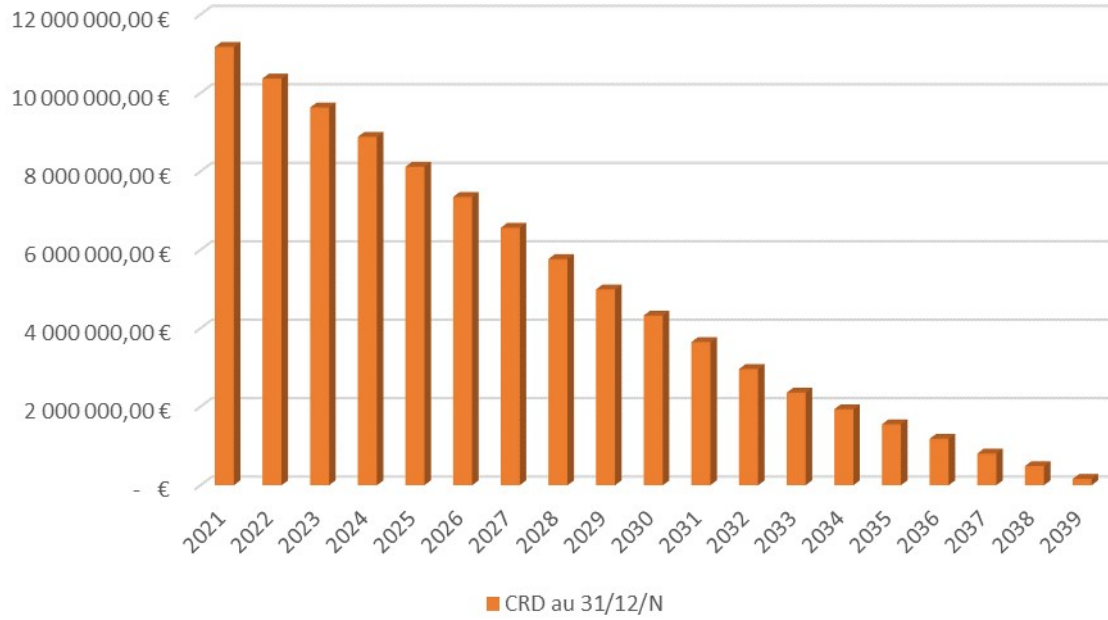
2.2.3. Vue d'ensemble

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Immobilisations incorporelles (études, concessions)	12 364,37 €	Subventions d'investissement	1 972 371,00 €
Subventions d'équipement versées	793 237,93 €	Subventions d'équipement	34 368,00 €
Immobilisations corporelles	419 901,73 €	Immobilisations en cours	7 375,96 €
Immobilisations en cours (constructions)	2 274 455,27 €	Emprunt en euros	- €
Total des dépenses d'équipement	3 499 959,30 €	Total des recettes d'équipement	2 014 114,96 €
Emprunt en euros (remb. annuité en capital)	817 250,45 €	FCTVA	397 377,00 €
Total dépenses réelles	4 317 209,75 €	Total recettes réelles	2 411 491,96 €
Écritures d'ordre	12 484,81 €	Écritures d'ordre	600 291,63 €
Total général	4 329 694,56 €	Total général	3 011 783,59 €

Le compte administratif de la Communauté de Communes présente donc un résultat d'investissement de - 1 317 910,97 € pour l'exercice 2021.

2.3. La dette

CRD au 31/12/N



Pour l'exercice 2021, la Communauté de Communes n'a pas eu recours à l'emprunt.

3. Le budget annexe du service public de la petite enfance

3.1. La section de fonctionnement

3.1.1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel affecté à la petite enfance, l'entretien et la consommation des crèches, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées (entretien du linge ...).

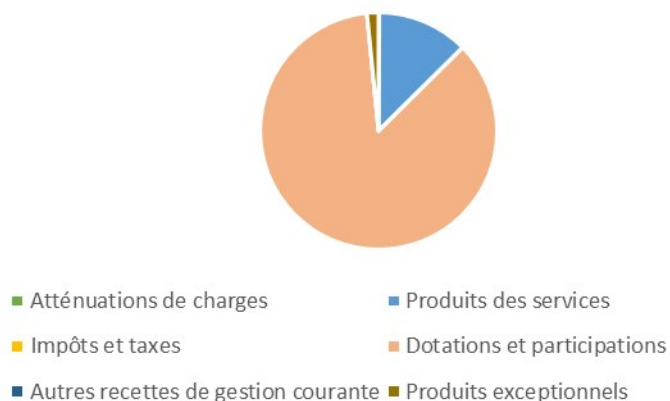
Dépenses de fonctionnement



3.1.2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la facturation des familles, aux aides de la Caisse d'Allocations Familiales et à la participation d'équilibre du budget principal de la Communauté de Communes.

Recettes de fonctionnement



3.1.3. Vue d'ensemble

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Dépenses courantes	646 137,57 €	Atténuations de charges	2 885,41 €
Dépenses de personnel	2 530 353,90 €	Produits des services	398 880,96 €
Atténuations de produits	- €	Impôts et taxes	- €
Autres dépenses de gestion courante	9 721,24 €	Dotations et participations	2 740 109,58 €
Dépenses financières	- €	Autres recettes de gestion courante	0,96 €
Dépenses exceptionnelles	6 011,67 €	Produits exceptionnels	50 347,47 €
Total général	3 192 224,38 €	Total général	3 192 224,38 €

3.2. La section d'investissement

Sans objet, les dépenses d'investissement sont portées par le budget principal.